

Réf: AT / SDT/ DRA / CRU / 802... / 2021

Mise En Demeure N° 01

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : ETB FRIANE TAWFIK

2- Définition de l'opération :

Contrat N° 105/2021 le 13/09/2021 Relatif par : création canalisation urbain cité 160 logts social-nouvelle ville CMP 01 quelma

Bon de commande N° : 210440 **En date :** 26/09/2021

Duré de Réalisation : 15 jours

3- Annonce de la mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure :** suite à votre absence pour l'ouverture du chantier création canalisation urbain cité 160 logts social-nouvelle ville CMP 01 quelma, nous vous invitons à respecter vos engagements envers Algeriatelecom

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de la 1ere apparition au site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 39 du contrat en cours.



Le Directeur

الدير العمالي اتصالات قلمة
مفتوح